

Le champ de l'étude

Un certain nombre de salariés a été éliminé du champ de l'étude. Sont ainsi exclus : les salariés ayant travaillé moins de 70 heures dans l'année ; les jeunes entrés sur le marché du travail à l'automne 2005 ; les jeunes n'ayant réalisé que des « petits boulots » d'été ; les apprentis n'ayant fait que de l'apprentissage ou des stages ; les professeurs et instituteurs ayant fait des vacances dans le privé ; les salariés partis en retraite au cours du 1^{er} semestre de l'année 2005.

Par ailleurs, le champ des déclarations annuelles de données sociales (DADS) exclut les personnels des services domestiques et des activités extraterritoriales, ainsi que les agents de la fonction publique d'État. Il couvre en revanche les agents des fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Méthodologie

Les facteurs socioéconomiques qui déterminent le salaire ne sont pas indépendants les uns des autres. Les modèles économétriques tiennent compte des interactions qui peuvent exister entre les différents facteurs. Ils isolent ces effets afin d'estimer l'impact de chacun d'entre eux sur le fait d'avoir un bas revenu salarial. L'analyse « toutes choses égales par ailleurs », qui en découle, permet de mesurer l'effet spécifique de chaque facteur sur la probabilité de percevoir un bas salaire. Dans le modèle retenu dans cette étude, les variables suivantes ont été prises en compte : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et taille de l'établissement employeur, part des revenus issus de l'intérim dans l'ensemble des revenus, quotité de travail, durée travaillée au cours de l'année, part des « allocations chômage » dans le revenu, salaire horaire et zones d'emploi ou cantons.

EN FRANCHE-COMTÉ, UN SALARIÉ SUR CINQ PERÇOIT UN FAIBLE REVENU D'ACTIVITÉ

En 2005, 21,5% des salariés francs-comtois perçoivent un revenu annuel d'activité inférieur à 9 396 euros. Les bas salaires touchent principalement les femmes, les jeunes et les personnes occupant un emploi peu qualifié. Toutefois, la perception d'un bas revenu salarial est davantage liée au type d'emploi occupé qu'au profil du salarié. Les salariés à bas revenus travaillent en effet plus souvent à temps partiel et la majorité d'entre eux n'ont pas travaillé toute l'année. En outre, les secteurs du commerce, de « l'éducation, santé, action sociale » et les services aux entreprises ou aux particuliers emploient beaucoup de salariés à bas revenus. Enfin, ces derniers sont davantage présents dans des établissements de petite taille (moins de dix salariés).

En 2005, 83 800 Francs-Comtois, travaillant dans les secteurs privé et semi-public, perçoivent un bas salaire (cf. définitions), c'est-à-dire moins de 9 396 euros annuels. Ils représentent 21,5% des salariés de la région, soit légèrement plus qu'en moyenne de France métropolitaine (21,3%). Cette part situe la Franche-Comté au 12^e rang des 22 régions métropolitaines. Parmi les régions limitrophes, la Franche-Comté précède la Lorraine et Rhône-Alpes mais se classe derrière l'Alsace, la Bourgogne et la Champagne-Ardenne. Avec des rémunérations moyennes plus importantes que dans les régions de province, l'Île-de-France se distingue très nettement, en raison notamment du nombre

21,5% des salariés francs-comtois perçoivent un bas revenu salarial

	Nombre de salariés	Nombre de salariés à bas revenu salarial	Proportion de salariés à bas revenu salarial (en %)
Franche-Comté	389 600	83 800	21,5
Province	16 281 000	3 575 800	22,0
France métropolitaine	20 931 500	4 449 100	21,3
France	21 394 200	4 571 700	21,4

Source : INSEE, DADS 2005

important de sièges sociaux et d'un fort taux de diplômés de l'enseignement supérieur. Dès lors, la proportion de personnes percevant des bas revenus salariaux atteint à peine 19% dans cette région. Si l'on exclut l'Île-de-France, la part des salariés à bas revenus s'élève à 22% en province, soit une proportion légèrement plus forte qu'en Franche-Comté. « Toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire à ca-

ractéristiques identiques (cf. méthodologie), les différences s'atténuent et la Franche-Comté ne se distingue pas de la majorité des autres territoires métropolitains. Seules six régions présentent un risque pour le salarié légèrement moins élevé qu'en Franche-Comté de percevoir un bas revenu. Il s'agit de l'Île-de-France, de la Bourgogne, de la Bretagne, des Pays de la Loire, de la Haute-Normandie et du Centre.

Définitions :

Le **revenu annuel salarial** d'un salarié correspond à l'ensemble des salaires qu'il a perçus au cours de ses différentes périodes d'emploi, auxquels s'ajoutent les éventuelles indemnités « chômage » qui lui ont été versées dans l'année. Les salaires pris en compte sont nets de cotisations sociales, de contribution sociale généralisée (CSG) et de contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le **salairé horaire** se définit comme le rapport entre le revenu annuel salarial (hors « allocations chômage ») et le nombre d'heures travaillées par le salarié.

Le revenu annuel salarial **médian** est la valeur qui partage les salariés en deux groupes de taille équivalente : la moitié des salariés perçoit un revenu inférieur à cette valeur, l'autre moitié un revenu supérieur.

Un salarié perçoit un **bas revenu salarial** si son revenu annuel d'activité est inférieur à 60% du revenu médian calculé au niveau national. Dans le champ de l'étude, le seuil national de bas revenu salarial est de 9 396 euros pour l'année 2005. De la même façon, il est possible de définir un seuil de **bas salaire horaire**. Ce seuil s'établit à 5,61 euros nets de l'heure.

Cette référence au bas salaire ainsi déterminé constitue simplement un indicateur de la faiblesse des revenus tirés du travail salarié et n'est, en aucun cas, un indicateur de pauvreté ou de précarité financière. En effet, en raison des limites de la source, les revenus autres que salariaux n'ont pas été pris en compte. En outre, chaque salarié a été considéré de manière isolée, indépendamment de sa situation familiale.

Le **nombre de salariés** est donné à lieu de résidence. Pour les salariés ayant occupé plusieurs emplois dans l'année, le lieu de résidence, la profession, le secteur d'activité, la taille de l'établissement et le temps partiel sont définis à partir du poste le mieux rémunéré en 2005 (poste principal).

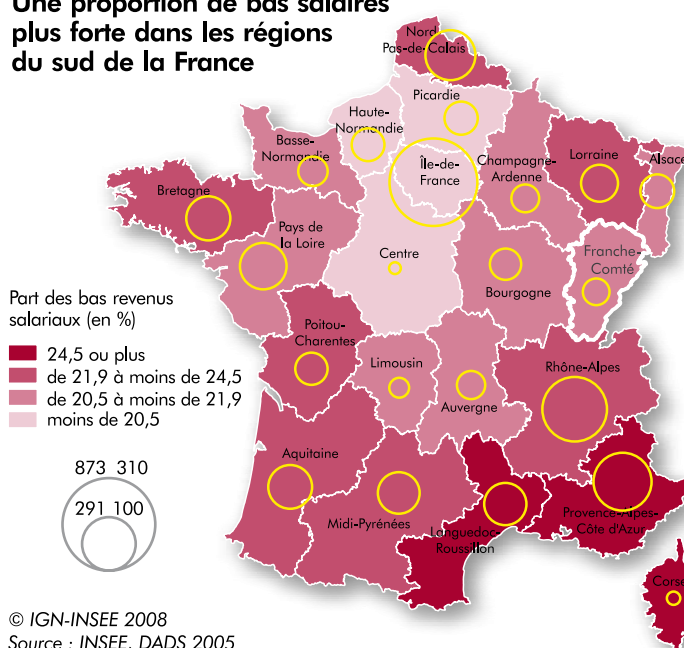
Les bas revenus concernent surtout les femmes, les jeunes et les emplois peu qualifiés

En Franche-Comté, parmi les salariés ayant perçu de bas revenus en 2005, six sur dix sont des femmes, un tiers ont entre 18 et 25 ans et deux tiers sont employés ou ouvriers non qualifiés. Ces catégories sont les plus touchées puisqu'elles représentent respectivement 45,

16 et 44% de l'ensemble de la population salariée.

Entrés depuis peu dans la vie active, les jeunes âgés de 18 à 25 ans cumulent une faible durée de travail ⁽¹⁾ et un bas niveau de rémunération horaire, qui sont les deux principaux facteurs d'inégalité de revenu salarial. En effet, en 2005, ils ont travaillé en moyenne 273 jours contre 343 pour les salariés de plus de 25 ans. Leur salaire horaire s'établit à 8,0 euros nets de l'heure (contre

Une proportion de bas salaires plus forte dans les régions du sud de la France



11,3 euros nets de l'heure pour les plus de 25 ans).

Le constat est identique pour les employés et les ouvriers non qualifiés. Ils travaillent légèrement moins longtemps et sont moins bien rémunérés à l'heure que les autres catégories socioprofessionnelles (322 jours et 8,5 euros nets par heure en moyenne contre 340 jours et 12,5 euros nets par heure pour les autres catégories). Ils sont aussi davantage à temps partiel : 55% contre 36% pour les autres catégories.

Cependant, « toutes choses égales par ailleurs », les caractéristiques des salariés (sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle) n'ont que peu d'influence sur le risque de percevoir de faibles revenus d'activité. Les caractéristiques de leur emploi sont en réalité prédominantes pour expliquer leur surreprésentation parmi les salariés à faibles revenus.

Le bas revenu salarial s'explique surtout par le temps de travail

En effet, les bas revenus issus de l'activité salariée sont avant tout liés à la précarité des situations professionnelles, et notamment à la durée des emplois plus limitée. Tout d'abord, la quotité de temps partiel est le premier déterminant du bas revenu salarial. En 2005, un salarié sur cinq travaille avec un temps partiel inférieur à 80% ⁽²⁾. Parmi eux, 63% perçoivent un bas revenu salarial. Ces salariés à temps partiel sont très majoritairement des femmes. Ainsi, 70% des femmes touchant un bas revenu travaillent moins de 28 heures hebdomadaires contre moins d'un homme ayant un bas salaire sur deux. « Toutes choses égales par ailleurs », ce constat se confirme : les personnes à temps partiel inférieur à 80% ont beaucoup plus de risque de toucher un bas salaire qu'une personne à temps complet.

Les femmes, les jeunes, les employés et les ouvriers non qualifiés ont plus souvent de bas revenus salariaux

	Ensemble des salariés		Personnes percevant de bas revenus salariaux	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Sexe				
Homme	215 300	55,3	32 800	39,2
Femme	174 300	44,7	51 000	60,8
Âge				
Moins de 18 ans	900	0,2	850	1,0
18 à 25 ans	61 500	15,8	28 300	33,8
26 à 49 ans	242 900	62,4	40 650	48,5
50 ans et plus	84 300	21,6	14 000	16,7
Catégorie sociale				
Employés	113 150	29,0	36 700	43,8
Ouvriers non qualifiés	58 550	15,0	19 700	23,5
Ouvriers qualifiés	97 100	24,9	13 550	16,2
Professions intermédiaires	81 500	20,9	8 300	9,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	35 500	8,6	2 850	3,4
Autres	3 800	1,6	2 700	3,2
Toutes catégories	389 600	100,0	83 800	100,0

Source : INSEE, DADS 2005

1) Par convention, dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS), une année compte 360 jours (soit 30 jours par mois). La durée de poste d'un salarié employé à temps complet sur l'ensemble de l'année sera donc de 360 jours.

2) I.e. en référence à une durée à temps complet de 35 heures par semaine.

Ensuite, la majorité des salariés les moins bien rémunérés n'a pas travaillé toute l'année. Plus de deux salariés à bas revenus sur cinq ont travaillé moins de six mois et seulement un sur dix a occupé un poste toute l'année. De même, « toutes choses égales par ailleurs », la probabilité de percevoir un bas revenu diminue avec l'augmentation du nombre de jours travaillés dans l'année.

Des différences existent aussi selon le secteur et la taille des établissements

En dehors de la quotité de travail, d'autres facteurs comme le secteur d'activité ou la taille de l'établissement employeur influent sur le risque de percevoir un bas salaire.

En Franche-Comté, les deux tiers des salariés les moins bien rémunérés travaillent dans le commerce, le secteur « éducation, santé, action sociale » et dans les services aux entreprises ou aux particuliers, alors que ces quatre secteurs regroupent moins de la moitié de la population salariée en 2005. Dans ces secteurs, et plus particulièrement dans les services aux particuliers, les emplois sont plus souvent qu'ailleurs peu qualifiés et le temps partiel y est plus fréquent, ce qui explique en partie la surreprésentation des salariés à bas revenus.

Mais le secteur d'activité exerce assurément un effet sur les rémunérations puisque, à caractéristiques identiques, les services présentent la probabilité la plus élevée d'avoir un bas revenu salarial, juste devant le commerce, la construction et l'industrie. Cette probabilité est ainsi 1,3 fois plus forte dans les services que dans le commerce. Elle est aussi 1,7 fois plus importante que dans la construction et 2,1 fois plus élevée que dans l'industrie.

L'intérim : une contradiction apparente

Le secteur de l'intérim comporte non seulement les salariés travaillant au fonctionnement des agences de travail temporaire, mais aussi les intérimaires travaillant dans des entreprises de secteurs ⁽³⁾ divers. En Franche-Comté, 6% des salariés ont eu des périodes de travail intérimaire importantes ⁽⁴⁾ durant l'année 2005.

Les personnes travaillant dans le domaine de l'intérim sont généralement moins bien rémunérées que celles qui n'ont pas eu de période de travail intérimaire (respectivement 10 166 et 17 406 euros). De ce fait, près de 42% de ces intérimaires ont de bas revenus salariaux contre 19% pour les personnes n'ayant eu aucune période de travail intérimaire.

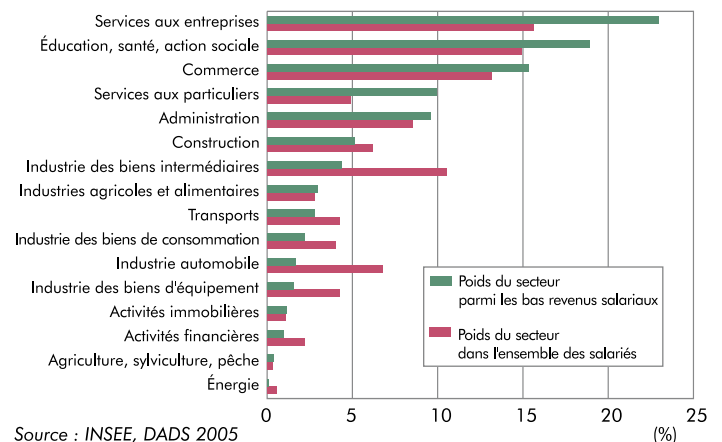
Toutefois, ce constat doit être relativisé : les intérimaires sont très souvent de jeunes ouvriers dont la durée de travail est relativement courte. Les intérimaires les plus réguliers ont en effet travaillé 233 jours en moyenne contre 340 pour les autres salariés. C'est pourquoi,

Moins de 2% des salariés francs-comtois perçoivent de bas salaires horaires

Un seuil national de bas salaire horaire (cf. définitions) peut être calculé à partir du revenu horaire médian. En 2005, il s'établit à 5,61 euros nets de l'heure. En Franche-Comté, 6 936 salariés ont reçu une rémunération horaire inférieure à ce seuil. Le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale concentre 57% des salariés à bas revenu horaire, alors qu'il n'emploie que 15% de l'ensemble des salariés. 88% des travailleurs les moins bien payés à l'heure touchent aussi de faibles salaires annuels. Parmi l'ensemble des salariés francs-comtois, moins de 2% ont ainsi à la fois un bas salaire annuel et horaire. Au sein de ces derniers, 53% sont des femmes, près d'un sur deux a moins de 25 ans et plus des deux tiers sont employés ou ouvriers non qualifiés.

Contrairement à l'ensemble des salariés ayant perçu de bas revenus annuels, les salariés peu rémunérés à l'heure et ayant de faibles revenus annuels sont nombreux à avoir travaillé presque tout au long de l'année. En effet, 78% ont un temps de travail supérieur à 80% et 69% ont travaillé plus de neuf mois dans l'année. L'installation de ces salariés dans une certaine précarité professionnelle s'explique donc plus par la faiblesse de la rémunération horaire que par le nombre de jours travaillés dans l'année.

Les services rémunèrent moins bien leurs salariés



Source : INSEE, DADS 2005

à caractéristiques identiques, les résultats sont très différents. En raisonnant « toutes choses égales par ailleurs », une personne n'ayant pas eu de période de travail temporaire

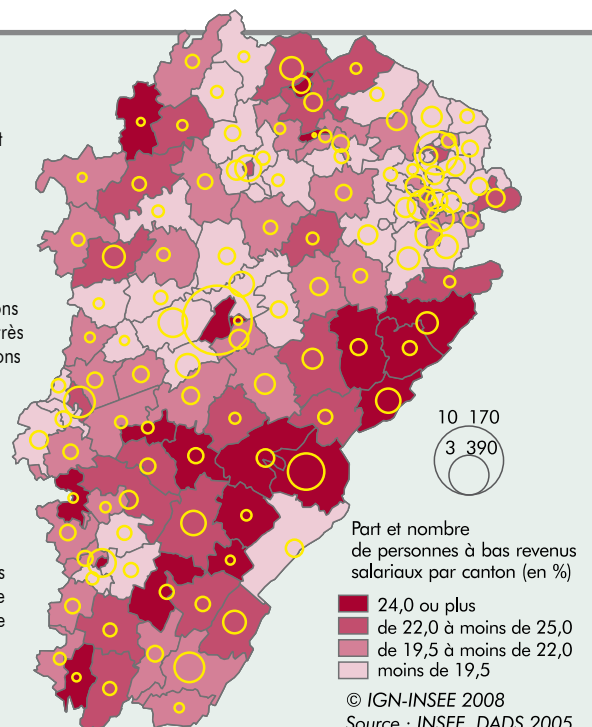
3) Les intérimaires ne sont donc pas pris en compte dans les secteurs utilisateurs de l'intérim.

4) Il s'agit de personnes dont les revenus de l'intérim représentent 80% ou plus des revenus salariaux.

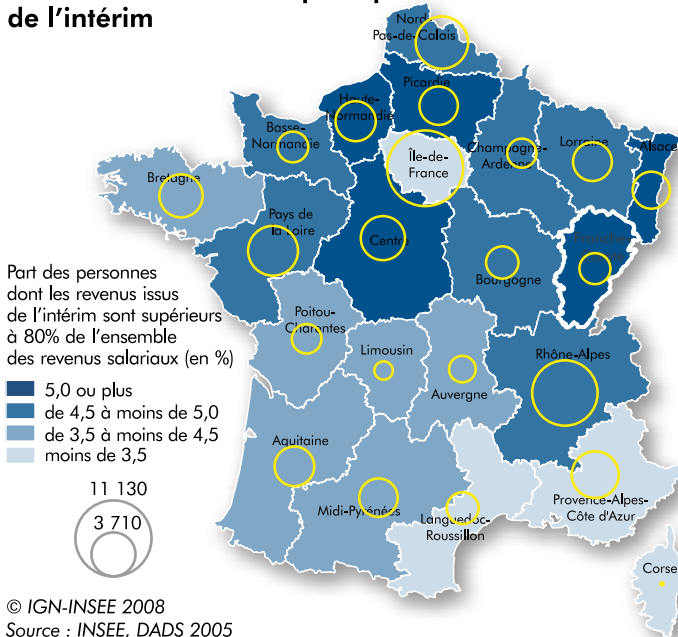
Des différences selon les cantons

Selon les cantons francs-comtois, la part des salariés ayant une activité faiblement rémunérée varie fortement puisqu'elle s'étend de 10 à 32% en 2005. Les cantons des grandes villes et ceux de la zone frontalière présentent les proportions les plus fortes (24% à Belfort et à Dole, 26% à Besançon et 30% pour le canton de Pontarlier). La présence importante d'activités commerciales et de services au sein des grandes communes explique en partie ce constat. Quant aux cantons de la zone frontalière, les résultats observés dépendent très largement de la source statistique utilisée, à savoir les déclarations annuelles de données sociales (DADS). En effet, les DADS ne recensent que les salariés ayant un emploi en France et ne prennent pas en compte les salariés frontaliers travaillant en Suisse. La part des salariés à bas revenu s'en trouve ainsi surestimée.

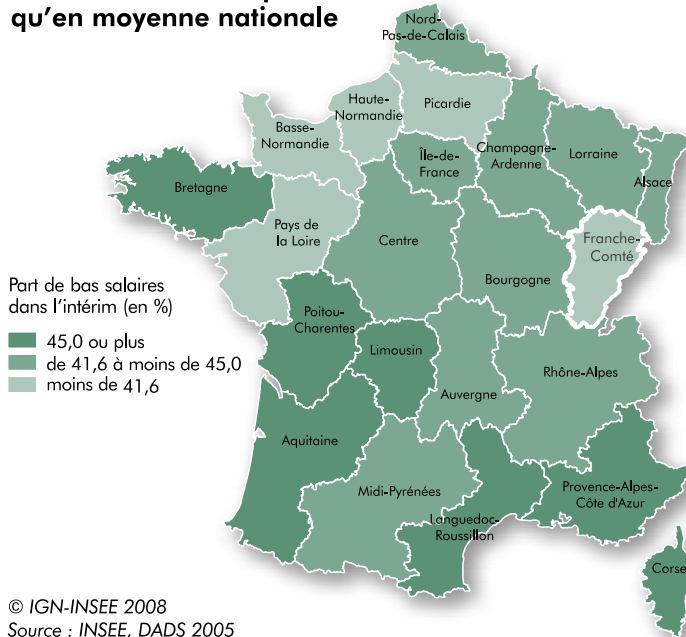
Toutefois, « toutes choses égales par ailleurs » (cf. méthodologie), les différences s'atténuent et seules quelques zones se distinguent. Tandis que les salariés des cantons frontaliers ont toujours un risque plus fort de percevoir un bas salaire (du fait des limites de la source utilisée), dans d'autres cantons, la probabilité s'inverse. En effet, les cantons proches de Besançon, de Belfort et de Montbéliard présentent le risque le plus faible.



Franche-Comté : davantage d'intérimaires dont le revenu est issu principalement de l'intérim



Les intérimaires francs-comtois sont moins touchés par les bas salaires qu'en moyenne nationale



aura cinq fois plus de risque d'avoir un bas revenu salarial qu'une personne dont l'ensemble des rémunérations est issu de l'intérim. Les avantages liés au statut du travail dans l'intérim (prime de précarité, congés payés) peuvent expliquer cette situation.

Par ailleurs, le fort taux de bas revenus salariaux parmi les intérimaires n'est pas une spécificité régionale. Au contraire, en comparaison aux autres régions de France métropolitaine, la Franche-Comté affiche

Davantage de bas revenus salariaux dans les très petits établissements

une proportion de bas revenus salariaux relativement faible pour les personnes ayant eu des périodes de travail intérimaire importantes. La part des personnes dont les revenus de l'intérim représentent 80% ou plus de leurs salaires au sein de l'ensemble des salariés est la plus élevée de France métropolitaine. Mais la part de bas revenus parmi ces intérimaires se situe parmi les plus basses.

Enfin, les salariés à bas revenus sont surreprésentés dans les établissements de très petites tailles (moins de dix salariés) et sous représentés dans les établissements de plus de 250 salariés. Un cadre de négociation salariale mieux défini dans les grands établissements et un encadrement beaucoup plus présent que dans les petites unités peuvent expliquer ce constat. En effet, dans les grandes struc-

tures, les cadres représentent 12% des salariés alors qu'ils sont à peine 7% dans les petits établissements.

« Toutes choses égales par ailleurs », le risque de percevoir un bas salaire est plus élevé dans les établissements de petite taille que dans les plus grands. Ainsi, dans les petites structures, cette probabilité est 1,4 fois plus élevée que dans un établissement de plus de 250 salariés. ■

Caroline Guichard,
Audrey Mirault,
Sophie Sencey

Les « allocations chômage »

En Franche-Comté, 43 340 salariés ont perçu des « allocations chômage » en 2005. Plus de trois allocataires sur dix ont de bas revenus salariaux. Pour un quart des salariés allocataires, le montant des « allocations chômage » est supérieur au total annuel de leurs salaires et 43% d'entre eux sont en dessous du seuil de bas revenus. À l'inverse, deux personnes n'ayant perçu aucune « allocation chômage » sur dix sont classées parmi les bas revenus salariaux.

« Toutes choses égales par ailleurs », il apparaît que, paradoxalement, plus la part des « allocations chômage » dans le revenu salarial est importante, plus la probabilité d'avoir un bas salaire est faible. De façon générale, les allocataires chômage ont des revenus salariaux plus faibles. Cependant, le versement des « allocations chômage » compense la perte de revenu pendant plusieurs mois. Le risque d'avoir un bas revenu salarial se trouve ainsi affaibli. De ce fait, les personnes ayant perçu des « allocations chômage » et ayant un bas revenu salarial sont très majoritairement des personnes ayant travaillé moins de trois mois.

Pour en savoir plus :

Bibliographie :

- C. DULON, A.-F. DUTAUD, A.-C. MORIN, *Les salaires en France*, INSEE - Références, novembre 2007.
- M. ARSAC (APUR) et F.-L. MARY-PORTAS (INSEE), *460 000 salariés à faibles revenus d'activité dans le cœur de l'agglomération parisienne*, INSEE Ile-de-France, A la page, novembre 2007, n°289.
- J. FREYSSINET et al., *Niveaux de vie et inégalités sociales*, rapport du Conseil national de l'information statistique (CNIS), décembre 2006.
- M. SCHMITT, *Profil des salariés faiblement rémunérés en Alsace*, INSEE Alsace, Chiffres pour l'Alsace, décembre 2006, n°36.
- D. MARTINELLI, *450 000 salariés à faibles revenus d'activité en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, INSEE Provence-Alpes-Côte d'Azur, SUD INSEE l'essentiel, octobre 2006, n°96.
- B. ALLAIN, *Les bas salaires dans les Pays de la Loire en 2003*, INSEE Pays de la Loire, Informations statistiques, mars 2006, n°207.
- A. GIRAUD, *En région Centre, un salarié sur cinq perçoit un faible revenu d'activité*, INSEE Centre, Info, décembre 2006, n°140.
- Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne et direction régionale de l'INSEE Auvergne, *Regards croisés sur la précarité en Auvergne*, INSEE Auvergne, Les Dossiers, mai 2006, n°15.

Site Internet : www.insee.fr

Dans les publications de l'INSEE, le thème des bas salaires peut faire l'objet de deux approches différentes. Un premier axe autour des rémunérations du travail consiste à rapporter les salaires à une unité de temps effectivement travaillée, via l'étude du salaire horaire par exemple. Il a été retenu dans plusieurs publications jusqu'en 2004, et depuis par l'INSEE des Pays de la Loire et d'Alsace. La deuxième approche, choisie dans cette étude, consiste à s'intéresser aux revenus d'activité salariée. Il s'agit de considérer les revenus salariaux sur une période de référence, en général une année, sans les rapporter au temps effectivement travaillé. Cette approche, correspondant aux analyses développées plus récemment, se retrouve dans les publications de l'INSEE d'Ile-de-France, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Centre. De ce fait, toute comparaison entre deux publications ne pourra se faire que si les définitions et les champs retenus concordent.